

Ryuko Dojo

Karaté Kyokushinkai

Tarifs saison 2016 - 2017

Les frais d'adhésion

- **70,00 €**

La cotisation

Ces tarifs couvrent les frais pour un dojo (Montpellier ou Lunel). Si vous souhaitez vous entraîner dans les deux dojos une contribution supplémentaire de 100€ vous sera demandée.

Cotisation	Annuelle	Trimestrielle	Mensuelle
Plein tarif	180,00 €	75,00 €	35,00 €
Tarif réduit *	130,00 €	55,00 €	25,00 €
1 cours par semaine	110,00 €	45,00 €	20,00 €

* tarif réduit sur justificatif : étudiant, mineur et bénéficiaire du RSA.

Notes

- Les frais d'adhésion doivent être réglés dans leur intégralité le jour de l'inscription.
- Pour la cotisation annuelle, il est possible de payer en 3 chèques :
 - au 1er trimestre paiement des frais d'adhésion + 1/3 de la cotisation.
 - 2ème trimestre paiement 1/3 de la cotisation.
 - 3ème trimestre paiement 1/3 de la cotisation.Ces chèques doivent être remis le jour de l'inscription et seront encaissés à des dates définies.
- Les personnes disposant d'une licence F.F.K.D.A. pour l'année en cours bénéficient de 30 € de réduction.

Pieces a joindre

- Pour les nouveaux inscrits : **2 photos d'identité** découpées au format 4 x 3 cm.
- Un **certificat médical** établi par un médecin titulaire du CES biologie et médecine du sport.
- Justificatifs de tarif réduit valides : photocopie de carte d'étudiant, carte d'identité pour les mineurs, justificatif RSA.
- Photocopies des cartes ou licences occasionnant une réduction.
- Une autorisation parentale signée par le représentant légal pour les mineurs.

Ryuko Dojo

Karaté Kyokushinkai

Entraînements

Montpellier

- **Mardi** de 20h15 à 22h15
- **Vendredi** de 20h15 à 22h15

Lunel

- **Lundi** de 19h30 à 21h30
- **Jeudi** de 19h30 à 21h30

Équipement requis

- Une tenue de karaté avec le kanji Kyokushinkai coté coeur, des protège tibias et des gants.

Notes

- Vous pouvez participer à deux entraînements gratuitement pour .

Mentions

- Des tenues de karaté avec le kanji Kyokushinkai brodé dessus peuvent être commandés sur internet. Se renseigner auprès de l'instructeur.
- Les informations recueillies sur la fiche d'inscription font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser à Mlle Adeline Coutagne, présidente de l'association.
- L'association vous informe que des photos ou des séquences filmées peuvent être prises occasionnellement au cours des entraînements, stages et compétitions. Elles peuvent faire l'objet d'une publication sur le site internet du club.